

ALCALIN LINGE

LES + PRODUITS :

Actions : Détergent dégraissant toutes eaux.

Parfum : Sans



PROPRIÉTÉS :

ALCALIN LINGE est un détergent liquide. Concentré, dégraissant, séquestrant, il permet de prélever le linge et de le dégraisser. Le lavage sera ainsi plus performant.



MODE D'EMPLOI :

ALCALIN LINGE s'utilise avec un système de dosage en fonction du degré de salissure et de la dureté.

Dosage :

- Eau douce (entre 0 et 15 TH°) : 1 à 3 g/Kg de linge
- Eau dure (entre 15 et 25 TH°) : 3 à 6 g/Kg de linge
- Eau très dure (+ de 25 TH°) : 6 à 12 g/Kg de linge



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect : Liquide limpide incolore à ambré

pH : 12.5

Densité : 1.255 +/- 0.015

Parfum : Sans

Stockage : Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, stocker le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.

Contient parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) : Se référer à la rubrique 15 de la FDS.



CONDITIONNEMENT / PALETTES :

Bidon de **24 Kg** Réf. 002120302 - 28 bidons/palette



PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

PRODUIT STRICTEMENT PROFESSIONNEL. Ne pas utiliser avec des matériels sensibles, peints, et métaux légers (alu, cuivre, laiton, bronze, étain, fer). Formule déposée au centre anti-poison Européen (PCN) (N°1203). N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59. Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr. Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité. Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 08.09.1999). Produit conforme au règlement CE 889/2008, pour le nettoyage et la désinfection des installations utilisées pour les produits issus de l'agriculture biologique.

